REGLEMENT DE JEU :

LEROY MERLIN FRANCE, société anonyme au capital de 100 000 000 euros dont le siège social est à : rue Chanzy – LEZENNES (59260)

Inscrite au Registre du Commerce de LILLE sous le numéro B 384 560 942 organise du 18/12/2008 au 31/012/2008, un JEU gratuit et sans obligation d'achat, sur le site Internet accessible à l' adresse suivante :

www.leroymerlin.fr

Le nom du jeu - concours : «**Vous êtes fier de votre déco de Noël !** »

En effet, le site Leroymerlin.fr, propose à ses internautes d'apporter leurs témoignages ou leurs contributions sur leur projet, accompagner de leurs témoignages, de photographies ou d'images illustratives.

Le déposant autorise l'utilisation de ses textes et de ses images par Leroymerlin.fr dans différentes rubriques de son site Univers produit, Forum, Fonds d'écran….

Ces textes et ces images seront toujours utilisés avec mention du nom de l'auteur et dans le respect de ses intentions originales. Ces contributions seront supprimées sur simple demande de l'auteur précisant les URL concernées. L'utilisation de ces textes et images ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

Le déposant certifie être l'auteur des images et des textes déposés et certifie qu'à sa connaissance, leur diffusion n'enfreint pas la législation sur les droits d'auteurs.

Pour y participer, il suffit d'ouvrir un compte sur www.leroymerlin.fr et de mentionner le pseudo sous lequel vous souhaitez apparaître dans les Forums.

En vous inscrivant, vous déclarez accepter les conditions d'utilisation des Forums de la maison. L'objectif étant de garantir le sérieux et le bon déroulement des discussions et du concours.

Il n'est admis qu'une seule participation au concours par foyer, sous peine d'annulation. En outre, toute inscription illisible, incomplète ou fantaisiste sera considéré comme nulle.

Les membres du personnel de la société Leroy Merlin et leur famille vivant sous leur toit ne peuvent participer à ce jeu qui est réservée à la clientèle.

En validant son Inscription, le participant devient membre du site Internet Leroymerlin.fr. Le statut de membre est détaillé sur le site Internet au sein de la rubrique « Lire notre charte d'usage ou Conditions générales et charte d'utilisation des Forums de la maison de Leroy Merlin».

Pour les personnes déjà inscrites sur le site Internet Leroymerlin.fr et souhaitant participer au Jeu, il suffira qu'elles s'identifient au sein du Forum avec son propre identifiant. Elles pourront ainsi participer.

Une seule Inscription par participant est autorisée pendant la durée du Jeu.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription au forum justifient de son identité. Les informations saisies par le Participant l'engagent dès leur validation.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes.
Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions.
En cas de déménagement ou de changement d'adresse email, le participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées sur le site en modifiant son formulaire d'inscription.
La Société organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du Participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du Participant, notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs.

Le Participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant à la Société organisatrice de supprimer les données le concernant.

La participation n'est liée à aucune obligation d'achat.

Les lots à gagner sont :

- Un bon d'achat Leroy merlin d'une valeur commerciale de 50 euros et un livre Déco
- Un bon d'achat Leroy merlin d'une valeur commerciale de 30 euros et un livre Déco
- Un bon d'achat Leroy merlin d'une valeur commerciale de 20 euros et un lire Déco
- 7 livres sur la décoration

Tous les participants au jeu donnent d'ores et déjà l'autorisation à la société LEROY MERLIN France d'afficher leurs noms et leurs lots sur le site www.leroymerlin.fr et sur un e-mailing qui sera envoyé à l'ensemble de nos abonnés.

Les gagnants recevront leur lots par lettre recommandé avec accusé de réception à compter du 10/01/2009 dans un délai maximal de 1 mois et sur présentation d'une copie de pièce d'identité.

Passé ce délai, les lots seront perdus.

La Société LEROY MERLIN France ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.
Pour toute demande, il conviendra d'écrire à : **LEROY MERLIN France** rue de Chanzy à Lezennes

La participation au jeu implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement de ce jeu à été déposé chez Maître GRAVELINE, Huissier à LILLE.